

Aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite l'avortement

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 20 février 2012



En prévision des prochaines échéances électorales, [le diocèse de Gap et d'Embrun](#), que dirige **Mgr Di Falco**, propose des éléments de discernement pour aider les catholiques à faire un bon choix dans l'isoloir. Samedi, le thème était celui, fondamental, de la vie humaine, intitulé "**L'avortement et le respect de la vie humaine en ses commencements**"

"En 1975 la France légalise l'IVG. En 1993 une nouvelle loi prévoit un « délit d'entrave à l'IVG ». En 2001, le délai légal passe de 12 à 14 semaines d'aménorrhée et l'autorisation parentale pour les mineures est supprimée.

L'Église, consciente des pressions à la fois sociales, économiques et même médicales qui s'exercent sur les femmes, veut avant tout redire sa sollicitude à l'égard de celles qui traversent cette douloureuse épreuve :

« Je voudrais adresser une pensée spéciale à vous, femmes qui avez eu recours à l'avortement. L'Église sait combien de conditionnements ont pu peser sur votre décision, et elle ne doute pas que, dans bien des cas, cette décision a été douloureuse, et même dramatique. Il est probable que la blessure de votre âme n'est pas encore refermée. En réalité, ce qui s'est produit a été et demeure profondément injuste. Mais ne vous laissez pas aller au découragement et ne renoncez pas à l'espérance. Sachez plutôt comprendre ce qui s'est passé et interprétez-le en vérité. Si vous ne l'avez pas encore fait, ouvrez-vous avec humilité et avec confiance au repentir: le Père de toute miséricorde vous attend pour vous offrir son pardon et sa paix dans le sacrement de la réconciliation. Vous vous rendrez compte que rien n'est perdu et vous pourrez aussi demander pardon à votre enfant qui vit désormais dans le Seigneur. » Jean-Paul II, encyclique *Evangelium Vitae*, 100

Mais dans le même temps, l'Église veut rappeler la valeur de toute vie humaine.

L'avortement ne saurait être la véritable solution à des difficultés d'ordre socio-économiques :

« J'exprime ma profonde appréciation pour toutes ces initiatives sociales et pastorales qui cherchent à lutter contre les mécanismes socio-économiques et culturels conduisant à l'avortement et qui tiennent clairement compte de la défense de la vie, de la réconciliation, et de la guérison des personnes blessées par le drame de l'avortement. » Benoît XVI, discours à Fátima, 13 mai 2010

« Dieu, maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne de lui. La vie doit donc être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception. » Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, 51-1

« Avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, en communion avec les évêques [...], je déclare [...] qu'aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur de tout homme, discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Église. » Jean-Paul II, encyclique *Evangelium Vitae*, 62."